



T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur
Audit • Expertise Comptable • Conseil

F I D O R G A u d i t

FCP ATHYMIS INDUSTRIE 4.0
« Anciennement FCP ATHYMIS ACG INDUSTRIE 4.0 »

SOCIETE DE GESTION : ATHYMIS GESTION SA
10, RUE NOTRE DAME DE LORETTE
75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

Exercice de 2 mois clos le 31 décembre 2018

FIDORG AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT

62 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris - Téléphone : 01.40.16.79.80

FCP ATHYMIS INDUSTRIE 4.0
« ANCIENNEMENT FCP ATHYMIS ACG INDUSTRIE 4.0 »

SOCIETE DE GESTION : ATHYMIS GESTION SA

10, RUE NOTRE DAME DE LORETTE
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 2 mois clos le 31 décembre 2018

FIDORG AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT

62 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris - Téléphone : 01.40.16.79.80

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice de 2 mois clos le 31 décembre 2018

Aux porteurs de parts du FCP ATHYMIS INDUSTRIE 4.0
« anciennement FCP ATHYMIS ACG INDUSTRIE 4.0 »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ATHYMIS INDUSTRIE 4.0 « anciennement ATHYMIS ACG INDUSTRIE 4.0 » relatifs au premier exercice de deux mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre FCP ayant été créée le 29/11/2018, les comptes du premier exercice ouvert le 29/11/2018 et clos le 31/12/2018 ne présentent pas de situation comparative.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29/11/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de part du FCP.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris

Le Commissaire aux Comptes
FIDORG AUDIT Ile de France SAS
Représenté par **Christophe CHARETON**

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Bilan actif

	Exercice 31/12/2018
Immobilisations Nettes	-
Dépôts	-
Instruments financiers	428,135.38
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées	393,103.82
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	393,103.82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres d'organismes de placement collectif	35,031.56
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	35,031.56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-
Autres organismes non européens	-
Opérations temporaires sur titres	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-
Créances représentatives de titres prêtés	-
Titres empruntés	-
Titres donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Instruments financiers à terme	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres opérations	-
Autres instruments financiers	-
Créances	93.89
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	93.89
Comptes financiers	72,059.62
Liquidités	72,059.62
TOTAL DE L'ACTIF	500,288.89

Bilan passif

	Exercice 31/12/2018
Capitaux propres	-
Capital	505,159.50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-
Report à nouveau (a)	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5,071.89
Résultat de l'exercice (a,b)	-384.72
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	499,702.89
Instruments financiers	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-
Autres opérations temporaires	-
Instruments financiers à terme	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres opérations	-
Dettes	586.00
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	586.00
Comptes financiers	-
Concours bancaires courants	-
Emprunts	-
TOTAL DU PASSIF	500,288.89

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2018
Opérations de couverture	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré a gré	
Autres engagements	
Autres opérations	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré a gré	
Autres engagements	

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2018
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions et valeurs assimilées	205.76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-
Autres produits financiers	-
TOTAL I	205.76
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur dettes financières	-
Autres charges financières	-
TOTAL II	-
Résultat sur opérations financières (I + II)	205.76
Autres produits (III)	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-586.00
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-380.24
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4.48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-384.72

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014 modifié par le règlement ANC n°2017-05 du 1^{er} Décembre 2017 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

L'exercice a été d'une durée exceptionnelle de 1 mois et 1 jour.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Frais de gestion

Frais de gestion à la charge du fonds :

Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion :

- 2.4 % TTC maximum pour la part P
- 1.4 % TTC maximum pour la part I

- Frais à la charge de l'entreprise : Néant

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : Néant

Commission de rachat indirecte : Néant

Commission de surperformance

20% de la surperformance au-delà du MSCI World All Countries Net Return.

La commission de surperformance correspond à des frais variables. La période de calcul est l'exercice du fonds. À chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du fonds est définie comme la différence positive entre actif net du fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le fonds réel.

À chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au-delà de l'indice MSCI World All Countries Net Return, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul. Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du Fonds lors du calcul de chaque valeur liquidative.

La commission de surperformance sera prélevée pour la première fois en janvier 2020, au titre des performances de l'année 2019.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part P

Capitalisation pour la part I

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part P

Capitalisation pour la part I

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2018
Actif net en début d'exercice	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	546,493.84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4,433.96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-
Frais de transaction	-1,167.25
Différences de change	767.56
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-41,577.06
Différence d'estimation exercice N	-41,577.06
Différence d'estimation exercice N-1	-
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-
Différence d'estimation exercice N	-
Différence d'estimation exercice N-1	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-380.24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-
Autres éléments	-
Actif net en fin d'exercice	499,702.89

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2018
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instrument financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2018	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	5,511.00	
Nombre de titres rachetés	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	586.00	0.12
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2018
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	93.89
TOTAL DES CREANCES	93.89
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	586.00
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	586.00

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2018
Actif	
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	72,059.62
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	72,059.62	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	SEK	CHF
Actif			
Dépôts	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations cotées	-	-	-
Obligations non cotées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	156,763.48	16,560.40	14,731.71
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	93.89	-	-
Comptes financiers	1,376.93	1,634.38	2,002.08
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Dettes	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
Hors-bilan			
Opérations de couverture	-	-	-
Autres opérations	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-384.72
Total	-384.72
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-384.72
Total	-384.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5,071.89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	-5,071.89
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-5,071.89
Total	-5,071.89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2018
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	90.67
Actif net (en k EUR)	499.70
Nombre de titres	
Parts C	5,511.000

	31/12/2018
Date de mise en paiement	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
Distribution unitaire sur résultat	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
Crédit d'impôt unitaire (*)	-
personnes physiques (en EUR)	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts C	-0.92
Capitalisation unitaire sur résultat	
Parts C	-0.06

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2018

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				393,103.82	78.67
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				393,103.82	78.67
ABB LTD-REG	888.00	18.70	CHF	14,731.71	2.95
ACCENTURE PLC-CL A	109.00	141.01	USD	13,445.38	2.69
ADIDAS AG	81.00	182.40	EUR	14,774.40	2.96
AIRBUS SE	168.00	83.51	EUR	14,029.68	2.81
AKKA TECHNOLOGIES	108.00	44.20	EUR	4,773.60	0.96
ALPHABET INC-CL A	16.00	1,044.96	USD	14,625.69	2.93
ALTEN SA	198.00	72.70	EUR	14,394.60	2.88
AMAZON.COM INC	7.00	1,501.97	USD	9,197.21	1.84
ASML HOLDING NV	74.00	137.16	EUR	10,149.84	2.03
CAPGEMINI SE	154.00	86.80	EUR	13,367.20	2.68
DASSAULT SYSTEMES SA	150.00	103.70	EUR	15,555.00	3.11
DUERR AG	236.00	30.53	EUR	7,205.08	1.44
ERICSSON LM-B SHS	2,154.00	77.92	SEK	16,560.40	3.30
FANUC CORP-UNSP ADR	1,055.00	15.06	USD	13,898.70	2.78
JOHNSON CONTROLS INTERNATION	516.00	29.65	USD	13,383.55	2.68
JUNGHEINRICH - PRFD	216.00	22.84	EUR	4,933.44	0.99
KION GROUP AG	159.00	44.33	EUR	7,048.47	1.41
KRONES AG	110.00	67.50	EUR	7,425.00	1.49
MICROSOFT CORP	105.00	101.57	USD	9,329.35	1.87
PALO ALTO NETWORKS INC	60.00	188.35	USD	9,885.84	1.98
PLASTIC OMNIUM	269.00	20.17	EUR	5,425.73	1.09
ROCKWELL AUTOMATION INC	103.00	150.48	USD	13,558.54	2.71
SAFRAN SA	144.00	105.40	EUR	15,177.60	3.04
SAP SE	175.00	86.93	EUR	15,212.75	3.04
SCHNEIDER ELECTRIC SE	247.00	59.72	EUR	14,750.84	2.95
SIEMENS AG-REG	155.00	97.38	EUR	15,093.90	3.02
SPLUNK INC	65.00	104.85	USD	5,961.82	1.19
STMICROELECTRONICS NV	860.00	12.49	EUR	10,737.10	2.15
TE CONNECTIVITY LTD	233.00	75.63	USD	15,415.12	3.08
TEXAS INSTRUMENTS INC	113.00	94.50	USD	9,341.29	1.87
THALES SA	147.00	102.00	EUR	14,994.00	3.00
TOYOTA MOTOR CORP -SPON ADR	148.00	116.08	USD	15,028.51	3.01
UNITED TECHNOLOGIES CORP	147.00	106.48	USD	13,692.48	2.74

ATHYMIS ACG INDUSTRIE 4.0

Titres d'OPC					35,031.56	7.01
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne					35,031.56	7.01
SLGP SHORT BONDS-I	1.70	20,606.80	EUR		35,031.56	7.01
Créances					93.89	0.02
Dettes					-586.00	-0.12
Dépôts					-	-
Autres comptes financiers					72,059.62	14.42
TOTAL ACTIF NET					499,702.89	100.00